

**Mairie de
19300 ST YRIEIX LE DEJALAT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 1er JUILLET à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 24/06/2022

Présents : Romain CHAUMEIL, Hervé JOLY, Léon GRANDE, Lise MAISON, Guillaume FONTAINE, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS,

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

Absent (excusé) : Daniel BARRETEAU,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Lise MAISON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Objet : Redevances pour les services de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les redevances pour les services de l'eau et de l'assainissement 2021 avaient été fixées par délibération en date du 25/06/2021 reçue en préfecture le 02/07/2021.

Compte tenu d'importants travaux à réaliser sur les réseaux eau et assainissement, Monsieur le Maire propose d'appliquer une légère augmentation de ces prix.

La tarification actuelle 2022 est de :

SERVICE DE L'EAU :

- Forfait abonnement sans consommation : 70,00 €
- Le m3 consommé : 1,45 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Forfait assainissement sans consommation : 55,00 €
- Le m3 consommé : 1,20 €

-

Il propose la tarification suivante, à compter de 2023 :

SERVICE DE L'EAU :

- **Forfait abonnement sans consommation**
(location du compteur et prime de branchement) : **72,00 €**
- **Le m3 consommé :** **1,50 €**

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

- **Forfait assainissement sans consommation :** **57,00 €**
- **Le m3 consommé :** **1,30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve la proposition de son Président et décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter de l'année 2023.

Fait à St-Yrieix-le-Déjalat, le 01/07/2022

Le Maire,



Romain CHAUMEIL